

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 59

présenté par
Mme Faure-Muntian

à l'amendement n° 1 de M. Dive

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 22 QUATER, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« 2019/1009 »

la référence :

« (UE) n° 2019/1009 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE, modifiant les règlements (CE) n° 1069/2009 et (CE) n° 1107/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 2003/2003 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.